Image not found or type unknown

Expertise psychiatrique

Par **Chou19**, le **25/08/2019** à **12:16**

Bonjour

Pour ma part en 2012, j ai dépose plainte contre l auteur de mon viol (militaire en congés au moment des faits et ex petit ami un an et demi plus tôt). Lorsque j ai voulu porter plainte j avais des moqueries des policières et pas que pour cette plainte là. Au moment des faits j ai subi un grave abus médical suite a un harcèlement au travail..j ai pas pu faire le deuil de mon père. On m a drogue beaucoup. On m a fait une expertise psy suite a ma plainte tardive car en 2003 année des faits, un policier m avait desinfotmé et avait refusé de prendre ma plainte. Mon violeur m a harcelé les 9 ans qui s en sont suivies. J ai porte plainte a cause de ça. L experte a marqué des choses fausses et complètement inversés a ce qu elle m avait dit par oral. Elle m a inventé une maladie proche de la psychose alors que je le suis pas et je suis normal. J ai toujours dit la vérité. Depuis j ai eu d autres abus de police et chaque fois que je veux le faire valoir on m harcelé psychologiquement notamment en me disant de consulter. Mon médecin traitant a été témoin d un acharnement social notamment par montage de dossier a charge contre moi avec mensonges et il m a propose que si ça persistait il porterait plainte. Il y a eu des faux témoignages dans cette affaire, des probables conflits d intérêt qui m ont été denonce, et je viens de découvrir que les délais de prescription ne partent qu a compter de la plainte et non des faits comme moi ils m ont fait : classement sans suite sans avoir expertise mon violeur...ni m avoir informé de ce que les témoins avaient dit pour que je puisse réagir aux faux témoignages en demandant confrontation.rien n a été fait pour faire dire la vérité a mon violeur. Et je me fais importuner niveau police qd je suis victime de choses graves..avec des enquêtes a charge contre moi..des intimidations des refus d intervention..j ai eu beau saisir les inspection de police gendarmerie..ça n a pas suivi derrière alors qu on me donnait raison par téléphone. J ai eu une tentative d internement anormale par des gendarmes qui m ont brutalisé et harcelé depuis une plainte dans une autre affaire dont un d eux a détourné le sens et refuse de prendre les objets de la plainte. Ils ont échoué le médecin a reconnu que je suis normale et m a conseillé de porter plainte. Ça a duré jusqu' a fin d année dernière. Jusqu' a classement sans suite sans enquête sur ce qu ils m'ont fait subir. Pour mon viol...pouvez vous me donner toute procédure que je pourrai entreprendre sachant que je trouve pas d avocat (je suis précaire et on me donne plus de travail surtout depuis 2012). Chaque fois que je réclames mes données personnelles j obtiens rien on me répond pas où on m insulté et me dit de consulter avec insistance sur la durée (récemment un médiateur de rue vers qui m a renvoyé une médiatrice municipale). Je vois un psychologue déjà. Suite a un suivi Savim. Je suis normale.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés